



## DECISION DU MAIRE N°24/2024

### **OBJET : Acquisition, maintenance et exploitation du matériel électronique d'information Borne Interactive – Player d'écran**

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'acquérir une borne interactive destinée à la communication aux administrés de toutes les informations légales ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** La solution de la société CARTEL SAS, 40 rue du Bignon – 35135 CHANTEPIE a été retenue, pour un total de 4 797.60 € TTC comprenant l'acquisition de la borne intérieure tactile, l'application de l'affichage légal et communication, la formation des agents et la livraison du matériel.

**ARTICLE 2 :** le contrat de service global comprenant l'assistance avec chef de projet dédié, maintenance matérielle illimitée, hébergement des données et mises à jour du logiciel borne et lien web sécurisé a également été signé avec la société CARTEL SAS pour un montant annuel de 681.60 € TTC.

**ARTICLE 3 :** Que les crédits sont inscrits au BP 2024.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télerecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>  
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,  
Le 1<sup>er</sup> août 2024

Le Maire,



Christian ZEDET

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le : -----
- La publication ou de la notification le : 13 août 2024